



TRACFIN IMMOBILIER 2026: LES NOUVELLES ATTENTES DES AUTORITÉS ET LES RISQUES A NE PLUS IGNORER

Déclaration de soupçon • Vigilance • Bénéficiaire effectif • Classification des risques • AMLA • Contrôle DGCCRF • Actualisation réglementaire

■ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Actualiser ses connaissances au regard du guide DGCCRF/TRACFIN dédié aux professionnels de l'immobilier
- Identifier les attentes actuelles des autorités de contrôle en matière de LCB-FT
- Détecter les nouvelles typologies de blanchiment susceptibles d'impacter les opérations immobilières
- Renforcer son analyse des risques et sa vigilance face aux situations atypiques
- Améliorer la qualité de ses déclarations de soupçon
- Comprendre les évolutions européennes et leurs conséquences futures sur les pratiques professionnelles.

■ MODALITÉS DE LA FORMATION

- **Durée** : 2 heures
- **Tarif** : 500 euros pour tous les participants pour deux heures de formation
- **100% présentiel**
- **Assistance technique et pédagogique** : Pendant toute la durée de la formation, la formatrice accompagne les participants dans l'utilisation des supports pédagogiques et répond aux questions relatives aux contenus abordés. Les participants bénéficient d'une assistance pédagogique tout au long de la session ainsi que d'un accompagnement en cas de difficulté liée aux moyens matériels mis à disposition sur le lieu de formation. Pour toute question complémentaire avant ou après la formation, les participants peuvent contacter Extra Classe Immo aux coordonnées figurant ci-dessous.
- **Délai d'accès**: La session de formation est organisée 7 jours minimum après l'inscription.
- **Contact et inscription**: téléphone: 06 22 82 06 76, email: contact@extraclasseimmo.fr

■ PRÉREQUIS

Connaître les principes fondamentaux de la réglementation TRACFIN en immobilier.

■ PUBLIC VISÉ

- Agents immobiliers, agents commerciaux en location et vente, mandataires immobiliers.
- Dirigeants et responsables d'agence.
- Collaborateurs en charge des dossiers clients

■ PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. Quiz de positionnement – 10 minutes

- ✓ Évaluation des connaissances initiales des participants sur les obligations LCB-FT
- ✓ Identification des points nécessitant une actualisation
- ✓

2. Pourquoi les autorités tirent la sonnette d'alarme? – 25 minutes

- ✓ Prise de connaissance du guide spécifique publié par la DGCCRF/TRACFIN à destination des professionnels de l'immobilier
- ✓ Identification des obligations considérées comme prioritaires par les autorités
- ✓ Rappel des obligations fondamentales à maîtriser
- ✓ Analyse des manquements les plus fréquemment constatés lors des contrôles

3. Les enseignements des rapports TRACFIN 2024 – 20 minutes

- ✓ Analyse des chiffres clés de l'activité déclarative des professionnels de l'immobilier
- ✓ Identification des évolutions des déclarations de soupçon
- ✓ Analyse des attentes renforcées de Tracfin en matière de vigilance
- ✓ Compréhension des conséquences d'un dispositif LCB-FT insuffisamment documenté

4. Les Nouvelles menaces identifiées par TRACFIN – 20 minutes

- ✓ Identification de nouveaux risques mis en évidence par Tracfin
- ✓ Analyse des montages juridiques et financiers complexes
- ✓ Repérage des opérations immobilières présentant un risque renforcé

5. Les attentes de TRACFIN en matière de déclaration de soupçon – 20 minutes

- ✓ Analyse des principales critiques formulées par Tracfin
- ✓ Identification des éléments permettant de caractériser un soupçon
- ✓ Mise en œuvre des bonnes pratiques déclaratives

6. AMLA : Nouvelle donne européenne – 10 minutes

- ✓ Compréhension du rôle de l'Autorité européenne AMLA
- ✓ Identification des principales évolutions du dispositif européen LCB-FT
- ✓ Anticipation des impacts pour les professionnels de l'immobilier

7. Quiz de fin de formation – 15 minutes

- ✓ Réalisation du quiz par les participants
- ✓ Correction du quiz

■ MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation est basée sur des éléments théoriques illustrés par des cas concrets, des exemples de situations à risques.

■ ÉVALUATION DES ACQUIS

- Quiz final de validation de la formation, la note finale est reportée sur l'attestation de fin de formation
- Échanges et analyse collective

■ ÉVALUATION DE L'EXECUTION DE FORMATION

- Signature dématérialisée de la feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction des apprenants à chaud et à froid

■ ACCESSIBILITÉ

En cas de situation de handicap ou de maladie invalidante, le référent handicap étudie avec les stagiaires concernés les éventuelles mesures d'adaptation à mettre en œuvre.